

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'échéancier des Equipements publics de la ZAC LUDRES SUD, approuvé par M. le Préfet le 13 Décembre 1971 a prévu l'aménagement des 2 carrefours sur la RN 57 en 1971 et 1972.

Les travaux de voirie ont été effectués et il reste à installer l'éclairage de ces carrefours.

Par délibération du 03 Août 1973 (récépissé 7658 du 17 Août 1973) le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet et approuvé le plan de financement qui s'établit ainsi :

- RN 57 Nord	94 670.94 F. TTC
- RN 57 Sud	2 940.00 F. TTC
	<hr/>
	97 610.94 F. TTC

La subvention prévue soit 30 % = 29 283 F. 28 a été sollicitée auprès de M. le Préfet.

Ces travaux sont urgents et doivent être effectués très rapidement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, vu l'urgence,

- demande à M. le Préfet l'autorisation d'effectuer ces travaux avant la décision d'octroi de subvention et de traiter par marché de gré à gré avec l'entreprise GUERINEAU qui a offert le meilleur prix, conforme au plan de financement,

- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet, à signer une convention avec la Ste FROMILOR pour le paiement de la différence entre la dépense de 97 610.94 F. et la subvention de 29 283.28 F. soit 68 327.66 F. et à assurer, éventuellement, le préfinancement de l'opération.